

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE DUPLESSIS**

**MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, convoquée le huitième jour du mois de mars deux mille vingt et un à 19 heures en visioconférence pour des raisons exceptionnelles dues à la situation actuelle de COVID-19.**

**Sont présents :** M. Martin Côté, maire  
M. Clément Tanguay, conseiller, poste 1  
M. Serge Proulx, conseiller, poste 2  
M. Jacques Devost, conseiller, poste 3  
M. Luc Bourque, conseiller, poste 5  
M. Denis Harvey, conseiller, poste 6

**Est absente :** M<sup>me</sup> Maryse Bourque, conseillère, poste 4

**Aussi présente :** Mme Myriam Lafleur, directrice générale secrétaire-trésorière

**1. Temps de réflexion**

**2. Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par M. Martin Côté, maire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 20 h 39. Mme Myriam Lafleur fait fonction de secrétaire.

**3. Présences**

Constatation du quorum.

**4. Acceptation de l'ordre du jour**

Il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Serge Proulx et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé :

1. Temps de réflexion
2. Ouverture de la séance par M. le maire
3. Présences
4. Acceptation de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021
6. Acceptation des comptes
7. Résolution
  - a) Résolution 2021-03-08-01 concernant Achat camps de la Gaine MERN
  - b) Résolution 2021-03-08-02 concernant une offre de services professionnels en ingénierie
  - c) Résolution 2021-03-08-03 concernant un partenariat avec l'École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional de l'Université Laval
  - d) Résolution 2021-03-08-04 concernant des modifications au contrat d'assurance avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);
  - e) Résolution 2021-03-08-05 concernant une offre de services professionnels en évaluation immobilière;
8. Varias
  - Inspection cheminée
  - Covid 19
  - Terrain de pétanque
9. Période de questions
10. Levée de la séance

**5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2021**

Il est proposé par Clément Tanguay, appuyé par Denis Harvey, et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2021 soit adopté.

## 6. Acceptation des comptes

Il est proposé par Serge Proulx, appuyé par Luc Bourque, et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents :

Que le Conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte les comptes payés du 1<sup>er</sup> au 28 février 2021 pour un montant de 31 294.46\$.

Ces comptes ont été acquittés par la directrice générale, et moi, Myriam Lafleur, certifie sous mon serment d'office que nous avons les fonds nécessaires à la caisse populaire de Havre-Saint-Pierre pour payer ces montants dus.

M<sup>me</sup> Myriam Lafleur, directrice générale secrétaire-trésorière et greffière

## 7. Résolutions

### a) Résolution 2021-03-08-01 concernant une demande de transfert de bail auprès du MERN

Considérant la proposition d'achat fait au Comité des loisirs et de la culture de Baie-Johan-Beetz pour l'acquisition du Camp de la Gaine pour la somme de un (1) dollar en vertu de la résolution 2018-10-02-02;

Considérant la résolution 2018-11-28-1 du Comité des loisirs et de la culture de Baie-Johan-Beetz dans laquelle l'offre est acceptée;

Par conséquent, il est proposé par Clément Tanguay, appuyé par Denis Harvey, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que la municipalité de Baie-Johan-Beetz nomme madame Myriam Lafleur, directrice générale, secrétaire trésorière et greffière à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'utilisation du territoire public auprès du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, à signer tous les documents officiels exigés et à payer tous les frais exigés.

### b) Résolution 2021-03-08-02 concernant une offre de services professionnels en ingénierie

Considérant la volonté du conseil de permettre la vente de nouveaux terrains résidentiels sur son territoire;

Considérant la nécessité d'obtenir l'autorisation du MELCC pour le prolongement des services municipaux selon la nouvelle réglementation en vigueur;

Considérant qu'il est nécessaire de déterminer quelle est la solution de développement la plus avantageuse pour la Municipalité;

Par conséquent, il est proposé par Serge Proulx appuyé par Jacques Devost, et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents :

Que le Conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte la soumission de Stantec selon une enveloppe budgétaire d'environ 6 000\$ excluant les taxes applicables, selon une facturation horaire des honoraires spécifiées dans le document reçu le 2 mars 2021 et portant le numéro de référence 828542.

### c) Résolution 2021-03-08-03 concernant un partenariat avec l'École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional de l'Université Laval

Considérant la volonté du conseil de développer des balises urbanistiques pour le nouveau quartier résidentiel;

Considérant la proposition de madame Geneviève Cloutier, directrice du Centre de recherche en aménagement et développement de l'Université LAVAL

Par conséquent, il est proposé par Clément Tanguay appuyé par Denis Harvey, et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents :

De travailler en collaboration avec l'École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional dans le cadre d'un essai-projet visant à réaliser une recherche dirigée d'envergure permettant d'approfondir le diagnostic territorial, l'arrimage avec les projets de la municipalité et la formulation de recommandation

**d) Résolution 2021-03-08-04 concernant des modifications au contrat d'assurance avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)**

Considérant notre contrat d'assurance actuelle et les propositions qui nous sont offertes pour bonifier notre couverture;

Par conséquent, il est proposé par Luc Bourque appuyé par Serge Proulx, et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents :

De demander à la Mutuelle des municipalités du Québec d'ajouter l'assurance des frais de justice et la protection cyberrisques au contrat d'assurance actuel;

De refuser les assurances contre les tremblements de terre et l'avenant C-21 concernant les poursuites de natures criminelles ainsi que les augmentations en responsabilité civile combinée et en erreurs et omissions.

**e) Résolution 2021-03-08-05 concernant une offre de services professionnels en évaluation immobilière;**

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour la valeur des immeubles et des équipements appartenant à la municipalité de Baie-Johan-Beetz;

Considérant l'offre de service de la firme SPE valeur assurable ;

Par conséquent, il est proposé par Jacques Devost appuyé par Luc Bourque, et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents :

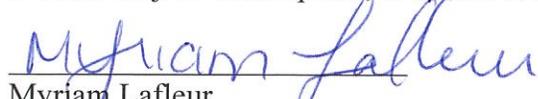
D'accepter l'offre de service de la firme SPE au montant de 9 375\$ pour l'évaluation des bâtiments et des équipements (procédés et contenus) appartenant à la Municipalité de Baie-Johan-Beetz.

- 8. Varias**
- Inspection cheminée
  - Covid 19
  - Terrain de pétanque

**9. Période de question**

**10. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 47.

  
Myriam Lafleur  
Directrice générale, secrétaire-trésorière

  
Martin Côté  
Maire <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.

A commencé les dessins techniques

